



Genève, le 29 septembre 2021

Concerne : Question au rectorat de Iaroslav Gaponenko, Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos et Thomas MM Guibentif, représentant-es du corps des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche

QUESTIONS

Quelles alternatives et quelles perspectives pour l'obligation de certificat COVID (QR- Code) à l'Université de Genève ?

En introduction, précisions que cette question ne vise pas à mettre en cause l'efficacité du vaccin contre le COVID ni son intérêt en termes de santé publique (plusieurs signataires sont vaccinés). Elle questionne en revanche la façon dont cette solution est de facto en train d'être imposée à l'ensemble de la population, sans débat démocratique ni contrôle juridique, notamment à travers l'obligation de présentation du « Certificat COVID » avec scan numérique d'un QR-Code.

D'une part, cela engendre de fait une restriction de la liberté d'aller et venir, du droit à l'éducation etc. dont le contrôle est fait par des acteurs privés, non assermentés, sans voie de recours. Cela habitue de plus les individus à se laisser contrôler numériquement partout où ils se rendent, ce qui était jusqu'à récemment l'apanage des pays autoritaires. D'autre part, au niveau médical, cela revient à imposer un geste médical, non consenti pour certaines personnes, ou sans le temps de réflexion / d'information pour se forger une opinion éclairée pour d'autres, ce qui est contraire à l'éthique médicale. De plus, la façon dont la mesure a été déployée et communiquée alimente un clivage social, qui va de manifestations tendues à un présupposé de défiance, voire une malveillance, envers ce.lle.ux qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas montrer patte blanche.

À noter que l'accès facilité aux tests ne répond pas à ces questions : ils imposent de transmettre des données personnelles à des acteurs privés et de se déplacer à certains endroits à certaines heures ; ils n'empêchent pas que les identités de tout le monde soient contrôlées numériquement à chaque accès ; ils restent un acte médical non forcément consenti ; et ils sont même une source supplémentaire de stigmatisation.

Dans le même temps, des milliards de personnes dans des pays en développement n'ont toujours pas accès au vaccin et les entreprises pharmaceutiques commencent leur lobbying en faveur de vaccins annuels (ce sont les pages "Économie" du Temps, 23.09.2021, qui nous l'apprennent...).

En l'occurrence, la mesure touche à présent les membres de la communauté académique, justifiant que ses représentant.es se saisissent du sujet. Reconnaisant la marge de manœuvre relativement limitée du rectorat dans l'application de ces mesures, et dans l'espoir de reprendre un débat constructif pour contrer la polarisation du discours politique, nous souhaitons donc lui adresser les questions suivantes :

- 1. Le rectorat a-t-il pris part à ou pris connaissance d'un processus de consultation** sur la mise en place de l'obligation de présenter le QR-Code à l'entrée des auditoriums pour les étudiant.es, puis pour le corps enseignant ?
- 2. Quelles alternatives¹ ont été envisagées au niveau politique**, et quels arguments ont motivé la décision finale ?
- 3. Quelle a été la position du rectorat sur les alternatives envisagées** (en supposant qu'il y en aie eu) ? Si aucune consultation n'a eu lieu, quelle est la position du rectorat sur les mesures actuelles, en tant qu'entité censée défendre les intérêts de la communauté universitaire ?

4. **Quelles alternatives² et/ou mesures d'accompagnement ont été envisagées au niveau de la mise en application par l'UNIGE ?** Là aussi, quels arguments ont motivé la décision finale ? En particulier, a-t-on précisément estimé l'impact (et les coûts pour le minimiser) du respect d'une jauge réduite, seule option laissée ouverte par le législateur pour ce qui est des étudiant.es ?
5. **Quelle est la vision à moyen terme du rectorat sur les conditions de recherche et d'enseignement et que fait-il pour la faire valoir au niveau politique ?** Dans la mesure où la « quatrième vague » actuelle ne génère de loin pas les niveaux de mortalité et de surcharge hospitalière qui ont justifié les mesures d'urgence des précédentes, il y a une certaine marge de manœuvre pour réfléchir au type de société que l'on souhaite. Il semble urgent de faire émerger des options au-delà de la vision glaçante qui semble pratiquement actée aujourd'hui : une société où 100% de la population est tenue de se faire vacciner chaque année (ou subir un test tous les 3 jours) et de s'identifier numériquement à l'entrée de tous les lieux publics (dont l'université et les bibliothèques mais à l'exception notable des centres commerciaux).

¹ Pour stimuler une créativité qu'on devine confinée, et en admettant que l'objectif est d'atteindre un certain taux d'immunité, on aurait pu proposer : une astreinte à la population souhaitant rester non vaccinée à suivre une séance de sensibilisation (après tout la moitié des citoyen.nes Suisse est astreinte 14 jours par an à venir apprendre la discipline et la hiérarchie, sans base scientifique particulière) ; une campagne de vaccination invitant par la poste les personnes à se présenter à un rendez-vous de vaccination, ou à envoyer un formulaire de dérogation ; une obligation de présenter un certificat, sans contrôle numérique (ce qui ne répond que de façon partielle aux problématiques)...

² Là aussi, on pourrait imaginer : Contrôle ponctuel pour l'ensemble du personnel pour vérifier le taux de couverture vaccinale – et donc la pertinence d'un contrôle systématique ; Mise à disposition de locaux supplémentaires et/ou de tournus pour permettre le respect des diminutions de jauges sans dégradation excessive de la capacité d'accueil ; Séances d'information et/ou médiation pour prendre en considération les opinions de personnes réticentes à se faire vacciner ; Organisation de débats publics sur les implications sociales des mesures ; Demande à l'État de fournir du personnel assermenté pour la vérification des certificats, avec une clarification des processus de recours (ce qui le mettrait face à ses responsabilités)...

REPONSES

1. Le rectorat a-t-il pris part à ou pris connaissance d'un processus de consultation sur la mise en place de l'obligation de présenter le QR-Code à l'entrée des auditoriums pour les étudiant.es, puis pour le corps enseignant ?

Le Rectorat a pu faire valoir sa position à deux reprises. Une première fois lors de la consultation lancée par le Conseil fédéral auprès des cantons, entre le 25 août et le 1^{er} septembre, relative à l'extension du certificat Covid. Consultée par le Conseil d'Etat, l'UNIGE a souligné qu'elle n'était « pas favorable au certificat Covid dans l'enseignement supérieur ». Elle a notamment fait valoir les risques qu'impliquait une telle mesure en termes d'acceptation sociale, ainsi que les difficultés logistiques qui l'accompagnaient si elle était assortie d'un contrôle exhaustif.

Après la décision surprise du Conseil fédéral d'imposer aux hautes écoles le choix entre une jauge des deux tiers et l'instauration du certificat Covid, l'UNIGE a choisi la voie du certificat. Cette décision, prise par la plupart des hautes écoles suisses, est également celle adoptée par swissuniversities. Malgré les réserves rappelées ci-dessus, elle s'est imposée comme étant la plus à même de permettre un retour à l'enseignement présentiel, composante essentielle de la vie académique. Les trois semestres passés en ligne ont en effet clairement montré les forces, mais aussi les limites, d'un enseignement intégralement dispensé à distance. La solution de la jauge des deux tiers aurait impliqué une restriction d'accès aux auditoriums plus importante que celle liée à l'instauration du certificat Covid, qui permet de facto d'accueillir toutes les personnes vaccinées, guéries ou testées.

Le Rectorat a été consulté une deuxième fois par le Conseil d'Etat le 17 septembre sur l'extension du certificat Covid aux enseignant-es. Il s'est prononcé en faveur de cette mesure qui amène une cohérence nécessaire dans les salles de cours et auditoriums où devaient coexister deux populations distinctes, l'une – les étudiant-es – porteuse du certificat et l'autre non, les enseignant-es.

2. Quelles alternatives ont été envisagées au niveau politique, et quels arguments ont motivé la décision finale ?

La voie initialement choisie par l'UNIGE était celle d'un retour au présentiel encadré par un plan de protection strict : port du masque en tous temps, hygiène des mains, suivi du renouvellement de l'air et de la concentration en CO₂, désinfection systématique des surfaces. Ce plan avait déjà fait ses preuves, même au travers des deuxième et troisième vagues pourtant plus sévères que la quatrième, et aucun cluster ne s'était déclaré à l'Université.

Malheureusement, la seule alternative qui nous ait été présentée était celle d'une jauge aux deux tiers. Trois raisons fondamentales nous ont conduit à l'écarter :

- Le retour annoncé à l'enseignement en présentiel aurait exclu un tiers des étudiant-es. L'autre option qui nous était offerte, le certificat, adossée à une structure de tests gratuits permet au contraire de viser la pleine capacité des salles et auditoriums sans contraindre les personnes réticentes à la vaccination.
- Les difficultés logistiques importantes liées aux modalités d'accès aux auditoriums, que l'on opte pour un modèle « premier arrivé-premier servi » en supprimant un tiers des places ou pour un système en alternance, par exemple basé sur le numéro de carte. Le problème est identique pour les plus petites salles. Une estimation montre que pour la seule Faculté des lettres, ce ne sont pas moins d'une centaine de cours qui auraient été affectés.
- Une jauge aux deux tiers implique la mise en œuvre d'un enseignement véritablement hybride, adossé à un projet pédagogique solide, et pas seulement la possibilité de suivre les cours à distance, pensée pour couvrir des absences de courte durée liées à la maladie, à la quarantaine ou à l'isolement. Le Rectorat a fait valoir ce point dès la consultation initiée en août par le Conseil fédéral, rappelant que les problèmes logistiques, techniques et

pédagogiques liés au passage intégral à l'enseignement hybride ne devaient pas être sous-estimés.

3. Quelle a été la position du rectorat sur les alternatives envisagées (en supposant qu'il y en aie eu) ? Si aucune consultation n'a eu lieu, quelle est la position du rectorat sur les mesures actuelles, en tant qu'entité censée défendre les intérêts de la communauté universitaire ?

Voir ci-dessus

4. Quelles alternatives et/ou mesures d'accompagnement ont été envisagées au niveau de la mise en application par l'UNIGE ? Là aussi, quels arguments ont motivé la décision finale ? En particulier, a-t-on précisément estimé l'impact (et les coûts pour le minimiser) du respect d'une jauge réduite, seule option laissée ouverte par le législateur pour ce qui est des étudiant*es ?

Le Rectorat s'est très fortement engagé, en amont des prises de décisions, pour le maintien de la gratuité des tests. Cette exigence était d'ailleurs partagée par l'entier de la communauté universitaire, qu'il s'agisse des étudiant-es au travers de la CUAE ou du personnel, avec une prise de position unanime de la commission du personnel.

L'UNIGE a également veillé à ce que des moyens adéquats soient déployés pour que cette politique de tests soit effective. Au cours de la première semaine de la rentrée, pas moins de 3'200 tests ont été effectués dans les quatre centres de dépistage installés dans les bâtiments universitaires.

5. Quelle est la vision à moyen terme du rectorat sur les conditions de recherche et d'enseignement et que fait-il pour la faire valoir au niveau politique ? Dans la mesure où la « quatrième vague » actuelle ne génère de loin pas les niveaux de mortalité et de surcharge hospitalière qui ont justifié les mesures d'urgence des précédentes, il y a une certaine marge de manœuvre pour réfléchir au type de société que l'on souhaite. Il semble urgent de faire émerger des options au-delà de la vision glaçante qui semble pratiquement actée aujourd'hui : une société où 100% de la population est tenue de se faire vacciner chaque année (ou subir un test tous les 3 jours) et de s'identifier numériquement à l'entrée de tous les lieux publics (dont l'université et les bibliothèques mais à l'exception notable des centres commerciaux).

Pour être acceptée et suivie par notre communauté comme par la population en général, la politique sanitaire se doit d'être lisible, dotée d'objectifs connus, par exemple le taux de vaccination souhaité pour la levée des mesures.

Le recours au certificat Covid n'est acceptable que s'il est limité dans le temps, sous sa forme actuelle, avec des tests gratuits et une durée d'application qui n'excède pas quelques mois. Il n'en reste pas moins que cette mesure n'est pas satisfaisante pour l'enseignement supérieur. Elle questionne le droit fondamental de l'accès à l'éducation, raison pour laquelle nous appelons à son retrait le plus rapidement possible, dès que la situation sanitaire le permettra. Le contrôle du statut sanitaire des étudiant-es et des collaborateurs/trices de l'UNIGE ne fait pas partie des missions fondamentales de l'institution que sont l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Nous devons nous en accommoder compte tenu des circonstances très particulières que nous traversons, mais ne souhaitons pas voir cette mesure se généraliser et se pérenniser.